DECHETS

Le SYDED vous informe **que l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques est effective depuis le 1er juillet** pour l'ensemble de la Haute-Vienne.

En effet, les travaux du centre de tri sont terminés et les administrés peuvent déposer tous les films plastiques, barquettes, pots en plastique dans le conteneur de tri jaune

Déchetterie d'Ambazac

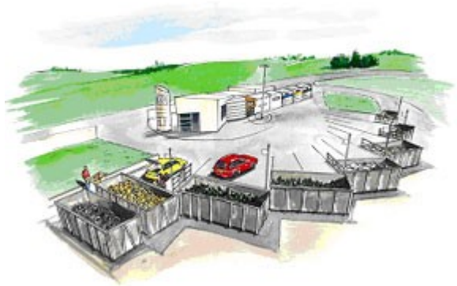

Heures d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi
9h-12h et 14h-17h30
Fermé le dimanche

Collecte des encombrants le 27 octobre, veuillez contacter la mairie .

commune de Saint-Sylvestre

BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE 2020

Edito du Maire

Présentation du conseil municipal

Travaux

Projets

Vie de la commune

-Découverte

-Agenda

-Etat civil

-Entreprises

-Associations

LE MOT DU MAIRE

« Drôle d'époque ...»

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Depuis le dernier bulletin, nous avons vécu une période particulière, celle du confinement liée à la pandémie sanitaire du Covid-19.
Durant ces nombreuses semaines, nous avons développé notre capacité d'adaptation face aux événements et fait preuve de solidarité. Si nous avons la chance de vivre dans un cadre agréable, tous les Français n'ont pas eu cette opportunité, et nombre de nos concitoyens ont dû faire face à un confinement difficile et déstabilisant.

Vous avez été nombreux à apporter votre aide à vos voisins, à vos amis, à votre famille. Cet élan de solidarité montre à quel point nous sommes impliqués au sein de notre commune auprès de chacun. Je souhaite aussi souligner le civisme important de vous tous qui avez su respecter le confinement et ses contraintes.

Nous avons aussi une pensée pour toutes les personnes que le virus n'a pas épargné.

Puis le 15 mars dernier vous vous êtes exprimés pour nous donner votre confiance, soyez-en remerciés. C'est un engagement important que de conduire aux destinées de notre commune. C'est aussi une lourde responsabilité que je mesure quotidiennement, et d'autant plus dans des circonstances comme celles de cette pandémie.

J'ai le plaisir de vous présenter, dans ce numéro, les membres du nouveau conseil municipal avec leurs responsabilités respectives. Ils sont attentifs au bien être de chacun et enthousiastes pour le devenir de Saint Sylvestre.

Cette période de confinement ne nous a pas permis de réaliser les travaux et l'entretien qui avaient été programmés cela explique le retard et l'état de nos espaces verts. C'est en cours de rattrapage et je vous demande alors un peu de patience. Tout rentrera dans l'ordre dans les prochaines semaines.

Malgré tout cela, cet été, a permis à bon nombre d'entre vous de visiter notre beau pays riche d'histoire, de paysages et de gastronomie et de se rapprocher de nos familles.

Ainsi nous avons abordé la rentrée avec enthousiasme et précaution afin que nos 95 élèves prennent à nouveau le chemin de l'école.

Je tiens à remercier l'équipe municipale et les enseignantes, qui dès le premier jour de la rentrée, ont permis de maintenir le temps périscolaire lors de la quatorzaine préventive de 9 employés municipaux. Mais aussi nous remercions la majorité des parents qui s'est montrée bienveillante et patiente lors de cet épisode.

Les rires et les cris des enfants redonnent de la vie dans notre bourg. Nous y sommes tous attachés !

Enfin, cet édito me donne l'occasion de remercier l'ensemble des élus du précédent mandat et dont le dévouement n'a jamais fait défaut. Qu'ils puissent désormais savourer une retraite municipale bien méritée.

Je rappelle que nos agents sont à votre écoute pendant les permanences du secrétariat de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi matin au samedi matin (Tél. 05 55 71 33 66).
Il est aussi possible de prendre rendez-vous avec les élus à ce même numéro.

Angélique Terrana

COMMERCE			
Maroquinerie	TIONI Franck	1, le Bourg 87240 SAINT SYLVESTRE	05.55.50.28.13
Couture Retouche	HEBRAS Véronique	3, le Bois du Renadeau 87240 SAINT SYLVESTRE	06.70.04.87.74
Architecture	FATHI- BERRADA Christine	4, Le Petit Coudier 87240 SAINT SYLVESTRE	05.55.56.70.15
Peinture - cours	ESTURGIE Olivier	11, route du Chemin des Moines 87240 SAINT SYLVESTRE	05.55.56.88.04
Traiteur	BARREAU Thierry	La Borderie 87240 SAINT SYLVESTRE	05 55 50 27 49
Conseiller en immobilier	XAVIER Laurent	Rue des Tailleurs de Pierre Fanay 87240 SAINT SYLVESTRE	07.82.81.48.47
Brasserie de bière	ZANTE Benoît	Chabannes 87240 SAINT SYLVESTRE	06.79.81.05.87
Produits de la nature	Le temps des cerises	Barlette 87240 SAINT SYLVESTRE	06.78.78.76.25 letempsdescerises@ecomail.f
Cabaret aux oiseaux Marqueterie	CARDAIRE Stéphanie	4, rue de la Porte de la Voute Grandmont 87240 SAINT SYLVESTRE	06.86.11.38.40 cabaretauxoiseaux@hotmail.fr

VEGETAUX

BRULAGE

Recrudescence des feux de végétation !!!

Les premiers feux de végétation, interdits pour les particuliers, ont été à l'origine de plusieurs départs d'incendie dans le département de la Haute-Vienne.

LE BRULAGE DES VEGETAUX EST INTERDIT

COMPOSTAGE

Continuez à alimenter votre composteur avec vos bio déchets comme d'habitude, et lavez-vous les mains après. Profitez-en aussi pour faire du paillage, du mulching ou du broyage avec vos déchets verts de jardin !

Services*

ACTIVITE	NOM	ADRESSE	TELPHONE et MAIL
AGRICULTURE			
Apiculture	FERMOND Nicolas	Les Tenelles 87240 SAINT SYLVESTRE	06.51.73.07.36
Apiculture	CHABROULLET Eric	6, La Chaize 87240 SAINT SYLVESTRE	05.55.57.19.55
Apiculture	MARGNOUX Mehdy	1, Gouillet 87240 SAINT SYLVESTRE	06.99.71.28.57
Elevage	FAURE Raymond	14, Fondanèche 87240 SAINT SYLVESTRE	05.55.14.06.69
Elevage	MARZET Dominique	14, Le Vieux Huraud 87240 SAINT SYLVESTRE	05.55.53.31.38
Ferme Paysanne	FAMILLE BONNEAU- VALLADE	Barlette, 87240 SAINT SYLVESTRE	06 78 78 76 25
BATIMENT			
Piquets en bois	DESFORGES Alexandre	2, rue du Puy de Rousset 87240 SAINT SYLVESTRE	07.87.49.48.89
Bois chauffage	DESFORGES Laurent	2, rue du Puy de Rousset 87240 SAINT SYLVESTRE	
Electricité	MOUGNAUD Julien	Les Tenelles 87240 SAINT SYLVESTRE	05 55 50 32 28-
Electricité	TECH ELEC	Chez Chandeau 87240 SAINT SYLVESTRE	06 48 25 27 99
Menuiserie	LE BOIS S'ASSEMBLE	La Borderie 87240 SAINT SYLVESTRE	06 77 65 20 80
Maçonnerie	GANDOIS Daniel	Ventillac 87240 SAINT SYLVESTRE	05 55 71 35 21
Isolation –ventilation	ECORCE HABITATION	Grandmont 87240 SAINT SYLVESTRE	06 83 37 05 79
Ebénisterie	LEVEQUE ERIC	Chez Chandeau 87240 SAINT SYLVESTRE	05 55 32 48 08
Chalets en bois	Atelier Pragma Aaland	Ventillac 87240 SAINT SYLVESTRE	09.67.24.34.92

*Dans la mesure ou des entreprises n' auraient pas été citées et qu'elles souhaiteraient figurer sur le bulletin municipal, elles peuvent contacter la mairie afin d'y être inscrites.

Présentation du conseil municipal

MAIRE

Angélique Terrana, 33 ans, professeur de sciences de la vie et de la terre

En charge de la commission travaux, assainissement, voirie, urbanisme et appel d'offres.

Vice-présidente du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Saint Sylvestre - Compreignac)

1er ADJOINT

Bernard Gibaud, 70 ans, retraité bâtiments et travaux publics.

En charge de la commission agriculture, forêt, environnement et patrimoine.

Référent à la charte forestière

Délégué au SIAEP

2ème ADJOINT

Benjamin Collin, 33 ans, employé service des eaux.

En charge de la commission informatique, communication, tourisme et association.

3ème ADJOINT

Géraldine Morell-Bonneau, 63 ans, retraitée organisme consulaire régional.

En charge de la commission finances, développement économique et artisanat.

Représentante pour les sites uranifères.

4ème ADJOINT

Sabine Richen, 38 ans, directrice de centre de loisirs en reconversion professionnelle.

En charge de la commission affaires sociales, bibliothèque, 3ème âge, vie scolaire et périscolaire.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Marie-Claire Vasseur, 64 ans, retraitée de La Banque Postale.
Déléguée en charge du scolaire et du périscolaire.

Jérôme Berland, 42 ans, menuisier-charpentier.

Sophie Boussaroque, 40 ans, technicienne de laboratoire.
Représentante titulaire au sein du comité local d'information et de concertation pour EPC Brugères.

David Buchet, 51 ans, directeur régional d'établissement public.
Référent à la charte forestière

Nicolas Fermond, 51 ans, apiculteur

Raymond Faure, 52 ans, agriculteur exploitant

Mireille Kieffer, 57 ans, formatrice chez Orange.
Représentante suppléante au sein du comité local d'information et de concertation pour EPC Brugères.

Yves Lacroix, 70 ans, retraité éducateur spécialisé.
Représentant au secteur territorial au sein du syndicat énergies de Haute-Vienne.

Frédéric Mora, 42 ans, enseignant-chercheur en informatique.

Frédéric Roumilhac, 40 ans, technicien de laboratoire de l'éducation nationale.
Délégué au SIAEP

Commissions	Membres
Travaux, assainissement, voirie et urbanisme	Berland Jérôme, Collin Benjamin, Faure Raymond, Gibaud Bernard, Mora Frédéric, Roumilhac Frédéric, .
Informatique, communication, tourisme et association.	Buchet David, Gibaud Bernard, Kieffer Mireille, Lacroix Yves, Mora Frédéric, Richen Sabine, Terrrana Angélique.
Finances, développement économique et artisanat.	Buchet David, Collin Benjamin, Fermond Nicolas, Kieffer Mireille, Terrana Angélique.
Agriculture, forêt, environnement et patrimoine	Buchet David, Collin Benjamin, Faure Raymond, Fermond Nicolas, Richen Sabine, Roumilhac Frédéric.
Affaires sociales, bibliothèque, 3ème âge, vie scolaire et périscolaire.	Bonneau Géraldyne, Boussaroque Sophie, Collin Benjamin, Lacroix Yves, Mora Frédéric, Terrana Angélique, Vasseur Marie-Claire.
Appel d'offres	Bonneau Géraldyne, Collin Benjamin, Gibaud Bernard, Richen Sabine.

Travaux sur la commune

● Les travaux , réalisés par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (S.I.A.E.P.) SAINT SYLVESTRE - COMPREIGNAC seront réceptionnés le 29 septembre. Ainsi l'interconnexion du réseau de Grandmont sur celui du Bourg permet d'abandonner le captage des Sauvages. L'eau fournie sera de meilleure qualité.

● Les travaux d'installation d'une ventilation double flux à la cantine scolaire sont terminés. Ainsi le taux de radon sera ramené aux normes européennes pour le bien-être des élèves et du personnel. Le coût, (avoisinant les 50.000 euros) a été pris en charge par les assurances de l'architecte et de l'entreprise après une procédure de quatre années.

● La construction d'un hangar municipal a débuté le 4 septembre. Sa construction en bois s'inscrit dans la nature et permettra de protéger le gros matériel municipal. Il se situera au 9 rue des silos. Le coût de l'opération s'élève à 84138,60 euros. L'état apporte son aide à hauteur de 12675 euros et le département à hauteur de 22500 euros.

● Rapidement la construction d'une aire de jeux (City Park) va s'engager. Cet espace se situera route d'Ambazac. Le city stade sera accompagné d'aires de pique-nique ainsi que de jeux pour enfants. Cette espace ludique et sportif permettra aux familles et aux amis de se réunir.

● Un architecte du patrimoine finira son relevé de l'état de l'église durant le dernier trimestre 2020, qui rappelons le, est, un bâtiment dont la commune est propriétaire. Cet inventaire concerne aussi bien l'extérieur que l'intérieur de l'édifice ainsi que l'état du mobilier. Le rapport qui sera remis à la municipalité pourrait permettre de programmer les travaux plus ou moins urgents nécessaires pour maintenir le bâtiment en bon état aussi bien d'un point de vue sécuritaire que visuel.

● La réfection de la VC24 au Puy de Lavaud s'est terminée mi-septembre . Celle de la VC3 bis à Tenelles débutera dans quelques semaines. C'est l'entreprise Pijassou qui réalise les travaux. La voirie étant une compétence d'ELAN, nous attendons le retour sur les travaux pour 2021.

● Une campagne d'élagage va avoir lieu sur la commune au mois d'octobre afin de permettre l'installation de la fibre. Nous en profitons pour remercier toutes les personnes qui ont élagué leurs parcelles. Pour tous les administrés concernés qui n'ont pas pu effectuer ces travaux , une entreprise est en charge du projet.

. Etat civil

Naissances	Mariages	Décès
ROCHE BIDON Elie (09/05/2020) La Chaize **PETAVY Célia** (28/06/2020) Le Bourg **BERNARD-MALLON Maloé** (29/07/2020) La Borderie **BERLAND Emy** (18/09/2020) La Borderie	**LEGROS Patricia et VERGNE Pascal** (25/07/2020) Le Bourg **LIDON Céline et ROUSSEAU Cyrille** (08/08/2020) Chabanne **COINDEAU Martine et FAGEON Patrick** (19/09/2020) Limoges	**DECROSSAS Jean-René** (21/04/2020) Les Sagnes **PETITJEAN Bernard** (26/06/2020) Le Bourg **BAYOUT Raymonde** (15/06/2020) La Chaize

. Associations actives

◊ **Comité des Fêtes :**
Co- Présidents, Monsieur Christian BINET et Monsieur Claude BIRON
Contact : mdleine.faure3110@orange.fr

◊ **Association Communale de Chasse Agréée :**
Président, Monsieur Raymond FAURE
Contact : faureisabelle87@orange.fr

◊ **Société des Amis de Saint Sylvestre et de l'Abbaye de Grandmont :**
Président, Monsieur François MOUGNAUD
Contact *: contact@sassag.com*

◊ **Association « Les Petits Ecoliers » :**
Président, Madame Laure Beurguet
Contact :asso.petitsecoliers@gmail.com

◊ **Association Théâtrale « Les Grands Démontés » :**
Président, Monsieur Rémy DAILLY
Contact **:** aeropingui@gmail.com

. Agenda

◊ **Octobre :**

Mardi 27 : Ramassage des encombrants, (prévenir la municipalité en fonction des besoins)

◊ **Décembre :**

Le traditionnel repas de fin d'année pour les aînés de la commune aura lieu seulement si les conditions sanitaires le permettent.

• Dépôt de pain :

L'Agence Postale assure un dépôt de pain et de viennoiseries.

Jours de dépôt :

Du mardi au samedi.de 9 H 00 à 12 H 00.

Les commandes sont à passer au minimum la veille avant 11 H 30 à l'agence Postale au :

05 55 71 33 68 ou sur place.

Vie de la commune

• Découverte.

Souterrain de la Chaize

Cavité située sur un chemin communal à 250 m au nord du hameau de la Chaize. La cavité s'est ouverte fortuitement sur ce chemin qui traverse un replat en terrasse qui s'étire vers l'est. Selon le récit local, cet endroit s'appellerait les Chénevières ou le Vieux La Chaize.

La cavité est reconnue par des membres du Spéléo-club de la Haute-Vienne le 21 juillet 2020. L'effondrement peu profond, jonché de blocs, permet d'accéder à une galerie ébouleuse, creusée dans un granite altéré, rejointe à gauche par un plan incliné terreux qui remonte vers la surface sans déboucher. A droite il y a une niche de moins d'un mètre et on peut observer des traces de coups de pic sur les parois. La voûte éboulée laisse entrevoir un blocage de pierres qui semble colmater le fond d'une fosse ovoïde (silo). Plus loin à droite, un goulet horizontal rejoint une petite salle. Le développement total de la cavité, non topographiée, semble d'environ 10 ou 12 mètres. La cavité se développe vers l'est .

Dans le chemin à quelques mètres au sud, une autre cavité est visible mais impénétrable.

Il semblerait que ce soit un lieu de conservation où l'on stockait les récoltes entre le 11ème et 12ème siècle, au temps du vieux La Chaize...

Afin de sécuriser le lieu, le chemin est fermé par arrêté municipal. Dans l'attente d'une action de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) il le restera.

A droite, un goulet horizontal rejoint une petite salle.

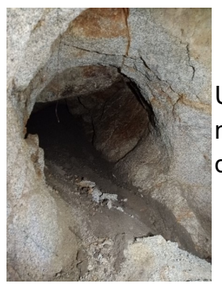

Un plan incliné terreux qui remonte vers la surface sans déboucher .

Projet sur la commune

● **Sécurité à l'école**: De plus en plus d'enfants prennent le chemin de notre école municipale, pour le bonheur de tous. Cependant la réalité de la situation montre des lacunes sur la sécurisation de la route. Le conseil municipal a à cœur de protéger nos enfants de la circulation. Nous allons étudier des solutions efficaces pour que les usagers et le voisinage soient préservés.

● **Salle des fêtes**: Nous poursuivrons le projet de la réfection de la salle des fêtes afin de fournir un espace complet au rez-de chaussée. Cela permettra d'accueillir plus de monde avec les normes accessibilités ERP pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi cet espace comprenant la salle des fêtes, les terrains de pétanque et de tennis et le city parc, sera un lieu d'accueil complet pour de belles réunions.

● **Eclairage modéré**: Le coût de l'éclairage public est supporté par les collectivités, et donc par le contribuable. Le réduire est donc primordial pour faire baisser les dépenses de chaque commune.
Selon l'ADEME, l'éclairage public représente environ 23 % de la facture énergétique de chaque commune. Aussi, près de 40 % de la facture d'électricité d'une collectivité est dédié à l'éclairage public.

<u>-Pourquoi un éclairage modéré?</u>

Des études montrent que :

◊ L'enjeu écologique qui pèse sur l'éclairage public peut contribuer, à son niveau, à réduire les émissions de gaz responsables du réchauffement climatique. C'est donc un enjeu pour la planète entière.

◊ La pollution lumineuse :la pollution lumineuse est néfaste pour la planète. Une grande partie de la lumière nécessaire à l'éclairage public est perdue, car elle n'est utile à personne. 50 % de cette lumière est dirigée vers le ciel, ce qui occasionne un gaspillage conséquent.

◊ Une question de santé humaine : une trop forte luminosité trouble le sommeil. Cela se fait ressentir sur la santé et le bien-être de chaque être humain. L'humeur en pâtit, l'appétit aussi. Le stress augmente, les risques cardiovasculaires qu'il occasionne sont aggravés.

◊ Les troubles sur les espèces animales :la nuit, les insectes sont attirés par l'éclairage public qui n'est pas naturel. Cela occasionne une extinction massive de certains insectes, comme les lucioles, par exemple.

◊ Les oiseaux migrateurs sont perturbés par cet éclairage qui vient troubler leur migration. En effet, ces derniers utilisent les étoiles pour se guider la nuit. Les lumières artificielles de nos rues peuvent les désorienter et troubler leur migration.

En faisant le bilan nous estimons qu'un éclairage modéré (extinction de 23h à 5h) préserverait notre environnement et représenterait une économie de 50%.